

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE.

"observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité."

VOL. II.

QUÉBEC, MERCREDI 20 JUILLET, 1859.

No. 14.

CONDITIONS DE CE JOURNAL :

## L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue D'Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinqchelins par année, payables INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

### CORPORATION.

Vendredi dernier, pour les mêmes raisons qu'il avait précédemment données, le maire-suppléant refusa de soumettre aux membres du conseil une motion du conseiller Gingras. Ce dernier, on le sait, prétend n'avoir pas été présent dans la salle des délibérations quand le maire-suppléant a été élu. Cependant il appert par les minutes qu'il n'était pas absent et, de plus, qu'il a voté.

Qui doit-on croire? Le conseiller Gingras ou le greffier? Selon nous, on doit croire, sur parole, le conseiller Gingras, d'autant plus, que sa réclamation est appuyée par le témoignage de plusieurs de ses collègues. D'un autre côté le greffier de la cité est trop honnête homme pour qu'il soit permis de l'accuser, un instant, d'avoir inséré, frauduleusement le nom de monsieur Gingras. Le coupable ou plutôt les coupables ne sont pas encore connus mais le seront bientôt. Il y a une intrigue, et les intrigants qui, pendant une certaine élection municipale ont eu l'audace de s'introduire, de nuit, dans l'hôtel-de-ville pour biffer les scrutins favorables à leurs adversaires et en introduire de frauduleux en faveur de leurs candidats favoris, peuvent bien avoir, après l'ajournement du conseil, inscrit le nom du conseiller Gingras en faveur du maire-suppléant Pope.

Quoiqu'il en soit, le maire-suppléant a pris une fausse route. Il permet la lecture des minutes d'une séance mais il refuse aux conseillers le droit que la loi leur accorde de rectifier les erreurs qui s'y trouvent! Selon lui, chaque fois que le

maire suppléant diffère d'opinion avec la majorité des conseillers, la cour seule a le droit de décider qui a tort ou raison! Etrange raisonnement qui place le corps municipal dans l'impossibilité de remplir son devoir.

D'après ce faux raisonnement, la décision du maire ou de son remplacant, l'emporte sur celle de la majorité des conseillers.

Monsieur Hill n'est point de cet avis, et à la dernière séance il a protesté bien qu'avec un peu trop d'emportement contre cet attentat à la constitution du conseil de ville. Le maire-suppléant a dû s'apercevoir que la majorité se rangeait du côté de monsieur Hill.

La majorité des conseillers invoque le règlement suivant comme lui donnant droit de s'opposer à la décision du maire-suppléant :

"SECT. 2. Aussitôt que le Maire aura pris le fauteuil, les membres prendront leurs places, et les procédés de la dernière assemblée seront lus par le Greffier, en anglais et en français, afin que s'il se trouve des erreurs elles soient corrigées par le Conseil; après quoi le Conseil procédera aux affaires concernant la régie intérieure du Conseil-de-Ville, et les portes seront alors ouvertes au public."

De son côté le maire-suppléant oppose la clause suivante de l'acte d'incorporation du conseil de ville :

"Tous extraits du livre contenant ces minutes (de la corporation) et toutes copies de leur contenu et signées par le maire ou le président et contresignées par le greffier de la cité seront dans toutes les cours de justice de cette province prises et regues comme une preuve des faits contenus dans ces extraits au copies respectivement."

Cette clause peut et doit être mise à exécution mais lorsque les minutes ont été adoptées par tous les conseillers ou au moins, par la majorité d'entre eux. Car pour déclarer que les minutes du conseil serviroient de preuve, il faut que la cour sache qu'elles sont correctes. Or le seul moyen raisonnable de s'en assurer, est de ne les accepter que quand elles sont approuvées par la majorité des conseillers. Autrement la cour serait la véritable corporation; et il serait illégal de soumettre les minutes à l'approbation ou à la désapprobation des conseillers.

Quoiqu'il en soit, cette question futile en elle-même peut amener des résultats

désastreux. Rien n'est aussi dangereux qu'un mauvais précédent.

Néanmoins s'il nous est permis de trouver incorrecte la décision du maire-suppléant, nous sommes loin de trouver tout couleur de rose dans l'opposition que lui font certains conseillers qui lui avaient promis leur appui coûte que coûte! Ces gens là sont du même calibre que les conseillers Hearn et Giblin qui, par hasard, supportent, aujourd'hui, un homme réputé l'ennemi des *jobbers* de la corporation, mais qui à la première occasion lui tourneront le dos comme les premiers.

Pour nous servir d'une expression populaire, il y a de la blague des deux côtés.

Finalement, pendant une discussion qui menagait de produire des résultats fâcheux, le conseiller Rhéaume secondé par le conseiller Saint-Pierre a proposé l'ajournement qui a été voté. Cet ajournement desappointa beaucoup les quelques spectateurs présents qui avaient cru, d'abord, pouvoir assister à un second Solferino!

### THEATRE.

Les messieurs du "Club dramatique de Québec" ont donné mercredi dernier leur représentation tel qu'annoncé sur le programme; et nous devons dire qu'ils ont obtenu un beau succès. Tout se sont généralement bien acquittés de leurs rôles respectifs. Celui d'Eugénie a été, surtout adorablement bien joué. Les fleurs qu'on a jeté à l'actrice qui le remplissait a dû amplement dédommager cette dernière des criailleries des calominateurs et des hypocrites qui voient du mal partout où ils ne règnent pas la ferrule en main. Les couronnes que le public décerne à une actrice émérite finissent toujours par écraser ceux qui la jalouent ou le méprisent.

Nous espérons que le succès que vient d'obtenir cette actrice ne sera point le dernier.

La chanson comique "Quand les poules auront dents" a eu les honneurs de la répétition. Somme toute, quand on songe aux obstacles de toute sorte que le gardien du théâtre maître Wheeler, ne cesse d'apporter quand il a affaire à des acteurs Canadiens, on est surpris du résultat de la soirée.

A propos du sieur Wheeler, nous conseillerons aux directeurs du théâtre de prendre des moyens pour l'empêcher de pressurer indignement les acteurs Canadiens. C'est autant dans leur intérêt que dans celui des acteurs et du public.

## BIBLIOGRAPHIE.

On nous a fait parvenir un joli pamphlet ayant pour titre "Passé présent et avenir du Canada." L'auteur, monsieur G. H. Macauley, a eu l'honneur de lire cet essai devant L'Institut-Canadien de Montréal. Les idées de rapprochement, de tolérance et de progrès dont cette œuvre abonde, devaient, nécessairement, inspirer à quelque écrivain Canadien-Français, l'idée de la traduire. Monsieur Médéric Lanctôt, déjà favorablement connu du public littéraire, s'est chargé de ce soin et s'en est acquitté de manière à honorer l'auteur et à mériter les remerciements de tous ceux qui combattent pour réunir sous un même drapeau, celui de la concorde, et sous une même bannière, celle de l'indépendance du pays, les différentes races que des hommes sans principes politiques, s'efforcent de tenir divisées.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la chanson publiée sur notre numéro d'aujourd'hui. L'opinion que soutient envers notre correspondant est partagée par tous les hommes sensés.

En effet, si le gouvernement canadien coûte si cher, c'est qu'il est composé de deux pouvoirs égaux, quoique distincts, qui ne semblent exister que pour empêcher réciproquement la passation des mesures qui ne leur plaisent point. Il est à désirer que l'un des deux disparaisse au plus vite pour faire place à l'autre. Espérons que le conseil législatif aura bientôt ce sort.

Parce que sans y être obligé, nous avons depuis quatre mois, illustré 'L'Observateur', quelqu'un prétendant que nous étions tenu de ne pas publier, désormais, sans gravure, un seul numéro de notre journal, en augurait une mort très rapprochée!

Nous savons bien qu'il y a des gens qui sous prétexte de défendre la religion, la morale, les bons principes toutes choses enfin qu'ils ont constamment sur le bout des lèvres et jamais dans le cœur, désirent ardemment que nous disparaissions; mais nous sommes obligé de dire que leurs vœux ne peuvent être exaucés!

Nous promettons d'orner 'L'Observateur' de deux ou trois gravures; plusieurs numéros parurent illustrés de quatre vignettes! Si sur le dernier numéro on n'en voyait qu'une seule, c'est que l'espace et le temps nécessitait une telle mesure. On peut aujourd'hui, s'en convaincre.

Les Conseillers J. P. Rhéaume, George Hall, P. Gauvreau, Robert Shaw, F. N. Gingras, W. M. Eadon, P. G. Tourangeau, George Irvine, Germain Saint-Pierre, Alex. Robertson, P. Chateauvert, Thos. McGreevy, J. S. Hill, et Edouard Rousseau, ont protesté sur les journaux contre la décision du maire-suppléant au sujet de la motion-Gingras.

Les conseillers de ville de Montréal sont décidé de vendre les propriétés appartenant à la corporation de cette ville. On croit que cette vente produira au moins quinze mille louis. Le maire Rodier n'a pas encore fait la paix avec les conseillers.

Le maire suppléant a publié sur le 'Morning Chronicle' une espèce de manifeste adressé aux citoyens. C'est un résumé, à son point de vue, de la question qui divise maintenant le conseil de ville.

A propos de la réception qui a été faite chez la reine aux délégués pour la prier de venir à l'inauguration du pont Victoria, voici ce que dit le 'Courrier de Saint-Hyacinthe':

"Si notre bien aimée souveraine accepte soit pour elle même, soit pour un des nombreux rejetons royaux qui grandissent sous sa tutelle, la très humble invitation de ses très dévoués sujets du Canada, nous espérons que monsieur Cartier se chargera, à ses frais et dépens, comme chef de notre gouvernement, d'héberger ces hôtes illustres et leur suite en reconnaissance de l'hospitalière réception de Windsor. Nous prendrons la liberté de suggérer à l'honorable compatriote de la Pompadour, la gracieuse idée de conduire Sa Majesté à Outaouais pour lui faire admirer les beautés naturelles et "sauvages" de notre future capitale, afin qu'elle puisse jouir de son invention, puis à Québec pour lui montrer la merveille des bureaux de poste, les quais de Baby, et enfin les glissières de Chicoutimi. Nous oublions les restes du navire à trois quilles et le quai de Rimouski; mille pardons monsieur Taché!!

"Après l'exhibition de ces monuments impérissables, le peuple Canadien-Français sera complètement réhabilité, nous en sommes convaincus, dans l'esprit de Sa Majesté, et nous espérons qu'elle recommandera au successeur de sir Head, de ne plus nous appeler "race inférieure!" Autant de gagné sur le prix des violons que nous payerons infailliblement!"

Faute de place, deux caricatures remises au prochain numéro.

## OBSERVATIONS.

On disait l'autre jour que l'honorable Joseph Cauchon allait remplacer l'honorable Vankoughnet qui avait résigné parce que Québec devenait la capitale. On disait encore qu'en conséquence de la rentrée de monsieur Cauchon au ministère, les moutons Chapais, Simard et Baby allaient se mettre du côté de l'opposition!

Nous croyons que tous ces prodiges n'arriveront, comme disait spirituellement Valentin, que quand les poules auront des dents.

On dit que plusieurs conseillers, qui font de l'opposition au maire-suppléant Pope ont poussés par le secrétaire provincial Allyn! Autrement, ajoutez-on, comment expliquer la conduite des conseillers Gauvreau et Rhéaume qui avaient promis au pape de la Corporation de le supporter sans broncher?

Encore quelque temps, pour peu qu'ils se fâchent, nous verrons ces gens là redevenir rouges! Ils s'aperçoivent, sans doute, que plus ils deviendront bleus plus ils seront "flambés"!

## INFORMATIONS DEMANDÉES.

Il y a environ quatre mois le conseiller Robertson secondé par le conseiller Audette proposa qu'un comité de cinq membres fut choisi pour s'enquérir si l'entrepreneur Peters avait fait les fondations de la halle Champlain ou plutôt la halle de l'ex-conseiller LeMoine, suivant son marché. Comme cette hâsse, au dire d'ouvriers compétents, menace de crouler, on désire savoir si le susdit comité a fait rapport?

Quelle faute abominable! s'écriait un critique, en apercevant sur un numéro de 'L'Observateur' une faute de case. Oser écrire un 'Espoir déchu' au lieu d' 'Espoir déçu!' Qu'eût-il dit, si on lui eût montré l'épreuve sur laquelle la lettre h était biffée, mais n'avait pas été enlevée par le correcteur?

Ceci prouve que souvent, une seule lettre omise ou laissée par l'inadvertance du correcteur peut faire juger mal un écrivain.

Nous lisons sur le 'Morning Chronicle' de lundi dernier que le maire Langevin a écrit que les négociations relatives au sujet du chemin de fer du Nord, progressaient favorablement. Eh! bien, oui, va-t'en voir s'ils viennent, Jean!

A propos du chemin de fer du Nord nous apprenons que quand il a été présenté à la reine, le maire Langevin portait à sa boutonnière un petit chemin de fer du Nord en papier... timbré.

Il est probable que c'est de ce chemin là dont parlait le 'Chronicle' de lundi dernier.

Blondin a de nouveau traversé la chute de Niagara sur une corde tendue. Cette fois, il conduisit une brouette devant lui. Les journaux des Etats-Unis ne mentionnent point si c'est la même brouette dans laquelle le maire Langevin promène à Londres son collègue!

Etant à la séance du conseil de ville, vendredi dernier, un ami nous fit remarquer que notre présence préoccupait beaucoup le conseiller Gauvreau qui

poussait tour à tour ses collègues et nous désignait à leur attention. Nous ignorons les amabilités qu'il disait de nous, mais jugeant l'individu par les regards qu'il nous lançait, notre présence lui faisait le même effet que l'eau bénite, sur le diable ! Le souvenir des traits lancés contre lui par l'Observateur nous a paru lui faire le même effet que les sèches de l'indien sur le buffle. Nous ne voulons pas dire que le conseiller Gauvreau est un buffle, au contraire ; quand il se pavane 'cimentalement' dans la salle du conseil de ville, il ressemble bien plutôt à paon. Parfois il nous rappelle la grenouille qui voulant imiter le bœuf creva subitement. Au moins que le conseiller Gauvreau n'aïlle pas crever au milieu de ses collègues ! Il donnerait, lui même la preuve que les vendus sont corrompus !



L'ART DE GESTICULER, PAR JOHN O'FARREL. EX-SUFFÛT DE CARTIER ET COMPAGNIE.

John O'Farrel est un individu qui a contracté au barreau l'habitude de gesticuler. Or il pousse si loin la gesticulation disent, des témoins, qu'il voulut dernièrement, faire, aussi, gesticuler un certain révérend de ses amis. Pour le corriger de cette habitude qui peut avoir de graves inconvénients la cour l'a condamné à quarante piastres d'amende.

## EXTRAITS POUR RIRE.

\*\*\* Voici une pensée qui peut s'appliquer à bien des gens que nous connaissons et que nous estimons peut-être :

— Les petits esprits font du bruit, à peu près comme une voiture vide qui roule avec rapidité dans les rues.

\*\*\* — Qu'allez-vous faire ? disait-on à un jeune homme, tout fier de son récent diplôme : mettre des drogues que vous ne connaissez pas dans un corps que vous connaissez moins encore ?

\*\*\* Un journaliste causait avec un bourgeois. Surpris de quelques réparties fines de son interlocuteur.

— Tiens ! tiens ! s'écria le bourgeois très naïvement, mais, vous n'êtes pas bête, vous !

— Que voulez-vous ? répliqua l'autre, je voulais acheter un fonds d'imbécile, mais je n'avais pas assez d'argent.

\*\*\* ENTRE DEUX MENDIANTS : Premier mendiant : — Tu me demandes la main de ma fille pour ton fils ? Reste à savoir si le petit a de quoi nourrir une famille.

Deuxième mendiant. — Qu'à cela ne tienne ! tu sais que j'ai toute ma clientèle dans les faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis.

Premier mendiant. — Eh bien ! après ?  
Deuxième mendiant. — Eh bien ! le jour des noces je cède à mon fils le faubourg Saint-Denis.

\*\*\* Une réunion de gardes nationaux avait lieu quelque part — que l'histoire cherche où ! — Malheureusement tous les soldats-citoyens convoqués n'ont pas fait éclater le même zèle ; il a été constaté qu'un grand nombre de noms manquaient à l'appel.

Le sergent de la compagnie s'est écrié douloureusement après l'inspection :

— Sapristi ! je vois ici beaucoup de figures qui n'y sont pas ! . . . . .

\*\*\* Le directeur de la Morgue a reçu la curieuse lettre que voici :  
Monsieur,

« Notre oncle a disparu depuis plusieurs jours et son absence nous cause de vives appréhensions. Si quelque accident lui était arrivé et qu'on le transportât dans votre établissement, veuillez nous en prévenir. Vous le connaîtrez sans peine : Il était sourd et portier.

\*\*\* Un paysan de la basse Normandie, aussi spirituel que ceux de la haute, trouva dans le trou d'un vieil arbre, un hibou qu'il emporta chez lui.

— Es-tu fou ! lui dit la ménagère ; c'te vilaine bête fera peur à nos génisses.

— Ma sœur, répondit le campagnard, j'ons entendu dire à m'sieu le maître d'école qu'un hibou vivait deux cents ans, et j'veulons m'en assurer moi-même.

\*\*\* On venait chercher le desservant d'une petite commune pour administrer les derniers sacrements à un vieux de la

veille garde qui, durant sa vie, avait peu observé les pratiques de la religion :

— J'ai bien peur, dit le curé, que mes efforts soient inutiles. Ils meurent, ceux-là, mais ne se rendent pas.

\*\*\* DEVANT LA PORTE VITRÉE D'UN CAFÉ :  
Premier flâneur, lisant : — Qu'est ce que ça peut donc vouloir dire, ces deux mots . . . que je vois toujours . . . « Soda water ? »

Deuxième flâneur. — Tu ne sais donc pas lire ? Le français est pourtant mis au-dessous, vois : BILLARD AU PREMIER.

\*\*\* Un jeune littérateur venait de lire un article à un rédacteur-en-chef qui s'empressait de ne pas l'accepter.

— Votre refus ne m'étonne pas, dit le débutant. C'est la pluie qui en est cause.

— Comment la pluie ?

— Eh oui. Ne voyez-vous pas que j'en suis encore tout ruisselant ? Je n'ai pu garantir mon manuscrit. J'avais mis dans cette nouvelle de l'intérêt, du style et du sel à foison. Mais la pluie a tout gâté.

— Je ne m'explique pas . . . . .  
— Parbleu ! l'intérêt s'est refroidi, le style s'est relâché, et quant au sel . . . .

— Eh bien !  
— Dame ! il a fondu.

\*\*\* Les Français ont enfin fait évacuer les Autrichiens qui étaient sur le Pô depuis si longtemps.

## NOUVELLES D'EUROPE.



Le nouveau ministère anglais s'est prononcé pour une stricte neutralité relative à la guerre d'Italie.

Monsieur Cobden a refusé un siège dans le cabinet.

Monsieur Milnes Gibson a consenti à le remplacer.

La 'Patrie' dit que Napoléon a eu une épaulette emportée par un projectile.

On rapporte que le général Dieu a été tué.

Les Piémontais ont investi Peschiera.

Les autrichiens ont eu 7 ou 8 généraux et un nombre considérable d'officiers supérieurs blessés.

Le général Greschik a été tué.

Il paraît que les régiments italiens de l'armée autrichienne sont devenus difficiles à conduire. Les désertions sont fréquentes. Dans le voisinage de Trieste, tout un bataillon a acclamé Victor-Emmanuel.

Aux Indes, les troupes européennes se révoltent. Plusieurs chefs rebelles ont pris avantage de l'armistice. Le Nana est encore en liberté.

L'armée de Pelisier sur le Rhin est forte de 160,000 hommes d'infanterie.

La cavalerie compte 10,000 sabres et l'artillerie 400 canons.

Une adresse signée par 305 des plus hauts dignitaires du clergé de la province de Milan qui renoncent au concordat autrichien pour adopter la législation du Piémont a été présentée à Victor-Emmanuel. Les atrocités commises à Perugia par les troupes suisses ont déjà produit des effets désastreux sur le pouvoir temporel du pape. L'indignation est telle en Piémont et en Toscane que le clergé est obligé de protester contre les massacres commis par les troupes papales.

## LES DEUX CHAMBRES AU CANADA

Air : *Les jolis petits, les jolis garçons.*

*Ma répétition nocent.*

Le gouvernement représentatif  
Semble être une farce au superlatif ;  
C'est par fiction qu'il est responsable ;  
Les gens sérieux n'y voient qu'une fable.  
Pour un Parlement  
Doux chambres vraiment  
Font une de trop, c'est mon sentiment.

Un proverbe dit : *Non bis in unum ;*  
L'exubérance est un vain *décorum.*  
Ne suffit-il pas d'avoir l'Assemblée  
Par des votes vrais ou faux appelée ?  
Mais on a voulu  
Un conseil élu  
Pour huit ans ; ma loi, c'est du superflu.

Tout le vin tiré du même tonneau  
A le même goût ; c'est clair comme l'eau.  
Il en est ainsi d'une double Chambre  
Dont l'élection nomme chaque membre.  
Les mêmes voteurs  
Servent d'électeurs ;  
Aussi leurs drapeaux ont mêmes couleurs.

Quand un mécanisme est trop compliqué,  
Il doit tôt ou tard être détraqué,  
Et son directeur est habile et sage,  
Lorsqu'il simplifie un coûteux rouage.  
Tout gouvernement  
Qui fait autrement  
Court à sa ruine infailliblement.

Dans le Canada, neuve région,  
L'aristocratie est l'exception ;  
Pourquoi donc singer les Pairs d'Angleterre  
Piers de leurs aïeux, sur leur vieille terre,  
Où l'hérédité,  
Droit sans équité,  
Place au Parlement leur postérité.

La Chambre des Lords et notre Conseil,  
Son pâle reflet, n'ont rien de pareil.  
L'une indépendante est l'appui du trône ;  
Sur ses écussons a mainte couronne ;  
Mais l'autre électif,  
Et par fois rétif,  
Se voit éclipsé par l'Exécutif.

La mère-patrie abonde en trésors ;  
C'est folie à nous d'imiter les Lords.  
 Craignons d'épuiser nos faibles ressources ;  
Economisons l'argent de nos bourses.

Trop de faste nuit ;  
Faisons moins de bruit ;  
A l'écorce enfin préférons le fruit.

Plus on réfléchit et moins on comprend  
Le but d'un Conseil, corps peu pondérant.  
S'il est mécontent de la Chambre-basse,  
Pour certaine loi que celle-ci passe,  
Notre gouverneur,  
Riant du censeur,  
Promulgue la loi ; ça n'est pas flatteur.

Chers concitoyens, dans cette chanson,  
Vous ne verrez pas, j'espère, un vain son.  
Tout bon conseil est chose sérieuse,  
Quoique présenté sous forme riieuse ;  
Évitez l'écueil  
Caché sous l'orgueil  
Qui du Canada causerait le deuil.

X. Y. Z.

ON a besoin d'une servante chez une  
famille canadienne.  
S'adresser à ce bureau.  
20 juillet 1859.

MADAME PASCHAL LAPRISE informe le public qu'elle a constamment en mains un assortiment de tisanes, en bouteille, de racines et d'onguent en boîte, qui ont le pouvoir de guérir les maladies souvent réputées incurables ; tels que les ulcères, le rife, les cancers etc., etc.

Des certificats nombreux peuvent attester ces guérisons.

Madame Laprise vend aussi une sorte d'eau qui fait pousser les cheveux.

Madame Laprise demeure rue de la Reine, No. 16.

Québec, 20 juillet, 1859.

## BOIS BOIS BOIS !

MONSIEUR AMBROISE LAROCHE prend la liberté de remercier ceux qui ont bien, voulu par le passé le favoriser de leur patronage, et il a l'honneur de les informer, qu'il a formé une société sous les noms de LAROCHE et VENNER et qu'ils ont contracté pour au-dessus de 300,000 morceaux de bois de menuiserie 1re, 2de, 3me qualité, qu'ils sont prêts à vendre au plus bas prix à leur dépôt, chantier de feu John Mann, rue Grant, ou à leur office principale coin des rues Grant et des Prairies.

Les soussignés ont maintenant en main un assortiment général de flottes, rames, etc., etc., et plus de mille morceaux de bois quarré, scié et non scié ; et ils sont prêts à exécuter toutes demandes sous le plus court délais à des conditions très libérales.

Ils ont aussi des hangars spacieux pour mettre le bois à l'abri et une place pour le sécher.

LAROCHE et VENNER.

7 juin, 1859.



AVIS est donné par monsieur TOUCHE, herboriste français de l'école de Paris, qu'il traite spécialement les maladies et les plaies ou ulcères rebelles à la médecine ordinaire, et les guérit par des remèdes généralement infaillibles et toujours inoffensifs qu'il tire lui-même des végétaux.

Afin que personne n'ait à craindre de trop fortes dépenses monsieur TOUCHE vend ses remèdes à bon marché et au comptant.

On pourra le consulter chez lui tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Rue Saint-George No. 36, faubourg Saint-Jean.

## LA FONDERIE DE CARACTÈRES DE BRUCE A NEW-YORK,

A MAINTENANT EN MAINS UN IMMENSE ASSORTIMENT DE

Caractères romains,	Caractères allemands,
Musique,	Figures d'Échiquier
Manuscriptes, taille douce.	Ornements,
Filets en cuivre et en métal,	Bordurets,
Cercles et Ellipses en métal et en cuivre	Interlignes,
Caractères de fantaisie,	Garnitures métalliques,
	Cadratins d'encornure.

Tous ces caractères sont fondus au moyen de la vapeur et d'un dur métal particulier à cette imprimerie. La rapidité incomparable avec laquelle se fait la fabrication de ces Caractères durables me permet de les vendre à des prix plus réduits que ceux des Caractères ordinaires, soit au comptant soit à crédit.

On peut se procurer des Presses, Caractères en bois, Encre, Cassettes, Compositeurs, etc., au plus bas prix des manufacturiers. En recevant sept cents, prix du postage d'avance, on expédiera aux bureaux d'imprimerie un pamphlet des échantillons de fontes et de lettres seulement.

Les éditeurs de papiers-nouvelles qui publieront cet avertissement, y compris cette note, trois fois avant le 1er jour d'août 1859, et qui expédieront à mon adresse une copie de leur publication, recevront le paiement de leurs comptes quand ils feront, à ma manufacture, un achat de Caractères excédant cinq fois le montant de leur compte.

S'adresser à GEORGE BRUCE,  
13, rue Chambers,

9 juin, 1859. New-York.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.